Traitement rapide des partenaires (EPT)

Guide destiné aux patients

NYC Health

8.19 French

Pourquoi est-ce que je reçois une ordonnance ou un médicament supplémentaire ?

Vous avez été diagnostiqué(e) et traité(e) pour la chlamydia (prononcé kla-mi-dia), une infection qui se transmet pendant un rapport sexuel bucco-génital, anal ou vaginal. Vos partenaires sexuels doivent aussi être traités, afin qu'ils ne développent pas de graves problèmes de santé, qu'ils ne vous réinfectent pas ou ne transmettent l'infection à personne. Donnez l'autre ordonnance ou l'autre médicament à votre ou vos partenaires sexuels. Le médicament, appelé azithromycine, est sans danger et quasiment efficace à 100 % s'il est utilisé correctement.

Qu'est-ce que la chlamydia ?

La chlamydia est une infection sexuellement transmissible (IST) qui se transmet pendant un rapport sexuel bucco-génital, anal ou vaginal. **En règle générale, les personnes atteintes de chlamydia ne présentent aucun symptôme.** En cas de symptômes, la personne affectée pourra ressentir une douleur ou une sensation de brûlure quand elle urine et présenter du pus ou des écoulements du pénis, du vagin ou de l'anus. Vous pouvez transmettre la chlamydia même si vous n'affichez aucun symptôme. Si la chlamydia n'est pas traitée, elle peut provoquer de graves problèmes de santé.

Que dois-je faire ensuite ?

Dès maintenant :

- Prenez votre propre traitement contre la chlamydia.
- Informez chaque personne avec laquelle vous avez eu des rapports sexuels au cours des deux derniers mois que vous avez été diagnostiqué(e) et traité(e) pour la chlamydia. Expliquez que la chlamydia est une IST et qu'il est possible qu'il (elle) ait été infecté(e).
- Donnez à votre ou vos partenaires sexuels l'ordonnance ou le médicament, ainsi que le dépliant intitulé « Guide destiné aux partenaires ». Encouragez-les à lire les informations et à prendre le médicament.
- Encouragez votre ou vos partenaires sexuels à consulter un médecin ou à se rendre dans une clinique pour faire un dépistage d'autres IST, même s'ils prennent le médicament.

Ensuite :

- Attendez sept jours une fois que vous et votre ou vos partenaires avez terminé votre traitement pour avoir des rapports sexuels.
- Consultez un médecin dans trois mois pour refaire un dépistage de la chlamydia.

Retournez pour en savoir plus

Comment dois-je faire pour expliquer à mon/ma ou mes partenaires sexuels que j'ai été traité(e) pour la chlamydia ?

Il peut être difficile d'avouer à votre ou vos partenaires sexuels que vous avez une IST, mais ils doivent être traités afin qu'ils ne retransmettent pas l'infection à vous ou à d'autres partenaires sexuels. Faites tout votre possible pour être ouvert(e) et honnête avec votre ou vos partenaires sexuels. Vous pourriez dire par exemple :

« J'ai découvert récemment que j'ai une IST appelée chlamydia. Étant donné que nous avons eu des rapports sexuels, il est possible que tu l'aies aussi. Il est impossible de savoir qui l'a eu en premier. Il faut que tu prennes ce médicament et que tu lises le « Guide destiné aux partenaires », le dépliant qui accompagne le médicament. Tu dois t'assurer de consulter un prestataire de soins de santé afin de faire un dépistage pour les autres IST. »

Il est possible que votre ou vos partenaires sexuels ressentent de la gêne, de la honte, de la culpabilité, de la colère ou de la peur. Ces sentiments sont normaux. En leur proposant un traitement, vous leur montrez que vous vous souciez d'eux et que vous voulez les aider.

Que dois-je faire si mon ou ma partenaire sexuel(le) est en colère ?

Il est possible que votre partenaire se mette en colère et vous dise que c'est de votre faute, que vous lui avez transmis la chlamydia, toutefois ce n'est peut-être pas vous qui l'avez infecté(e). Généralement, les personnes atteintes de chlamydia ne présentent aucun symptôme et pourraient donc être infectées depuis longtemps sans le savoir. La plupart du temps, il est impossible de savoir qui l'a attrapée en premier. Le plus important est de parler de l'infection à votre ou vos partenaires sexuels afin qu'ils puissent prendre le traitement et éviter de graves problèmes de santé.

Que dois-je faire si mon ou ma partenaire sexuel(le) devient violent(e) ?

Si vous pensez qu'un(e) partenaire sexuel(le) pourrait devenir violent(e), ne lui donnez pas l'ordonnance ou le médicament. **Appelez immédiatement le 911 si un(e) partenaire sexuel(le) vous menace ou devient violent(e).**

Comment mon/ma ou mes partenaires sexuels peuvent-ils savoir si la prise du médicament est sans danger ? En cas de questions, à qui doivent-ils s'adresser ?

Votre ou vos partenaires sexuels peuvent lire le dépliant (« Guide destiné aux partenaires »), appeler le numéro de téléphone indiqué sur l'ordonnance ou consulter le site **nyc.gov/health/ept**.

Protégez-vous.

Les IST sont courantes, des millions de personnes en sont atteintes chaque année. Vous pouvez éviter la plupart des IST en utilisant un préservatif en latex à chaque rapport sexuel bucco-génital, anal ou vaginal.

Mon ou mes partenaires sexuels doivent-ils prendre le médicament même s'ils ne présentent aucun symptôme ?

Oui. Quelqu'un peut être affecté par la chlamydia sans présenter de symptômes et la prise du médicament permettra sa guérison.

Que dois-je faire si l'une de mes partenaires sexuelles est enceinte, ou pense qu'elle pourrait l'être ?

Si l'une de vos partenaires sexuelles est enceinte, ou pense qu'elle pourrait l'être, elle doit prendre le médicament. L'azithromycine est sans danger pour les femmes enceintes et elle peut protéger le bébé de l'infection pendant la grossesse et l'accouchement. Elle devra également consulter un prestataire de soins de santé dans les plus brefs délais pour un dépistage des autres IST, qui peuvent aussi être transmises au bébé.

Que dois-je faire après avoir donné l'ordonnance ou le médicament à mon/ma ou mes partenaires sexuels ?

Il faut attendre sept jours pour que le médicament fasse effet. **Vous et votre ou vos partenaires sexuels devez éviter les rapports bucco-génitaux, anaux et vaginaux pendant au moins sept jours après la fin du traitement prescrit à vous et à votre ou vos partenaires sexuels.** Vous pouvez être à nouveau infecté(e) à la chlamydia si vous avez des rapports sexuels avant que vous et votre ou vos partenaires sexuels soyez guéris.

À quoi mon/ma ou mes partenaires sexuels doivent-ils s'attendre à la pharmacie ?

Si votre ou vos partenaires sexuels déposent ou récupèrent l'ordonnance dans une pharmacie, le pharmacien pourra leur demander des informations, telles que leur nom, leur adresse, leur date de naissance ou une forme de paiement (telle qu'une assurance, un ticket modérateur ou une franchise).

Que dois-je faire si un(e) partenaire sexuel(le) refuse de prendre le médicament ?

Si un(e) partenaire sexuel(le) refuse de prendre le médicament, il (elle) devra consulter un prestataire de soins de santé dans les plus brefs délais pour faire un dépistage et obtenir un traitement pour la chlamydia. Dites à votre partenaire que le refus du traitement pourrait avoir de graves conséquences sur sa santé. En attendant, n'ayez pas de rapports sexuels avec cette personne tant que sept jours ne sont pas écoulés après la fin de son traitement.

Que dois-je faire si je ne parviens pas à donner le médicament à tous mes partenaires sexuels ?

Si vous ne parvenez pas à donner le médicament à tous vos partenaires sexuels, rendez-le à votre médecin, l'infirmière ou la clinique qui vous l'a donné. Ne partagez votre médicament avec personne. Vous devez prendre votre propre traitement contre la chlamydia et vos partenaires doivent faire de même.